



PROJET LEAP

Programme d'aide à la lutte contre le déboisement des forêts tropicales

CONTEXTE

Le commerce illégal de bois constitue une grave menace et représente près de la moitié des profits générés par la criminalité environnementale dans le monde entier. Déforestation, destruction d'habitats naturels, extinction d'espèces et réchauffement de la planète : les répercussions économiques et sociales de cette forme de criminalité sont nombreuses. Du point de vue des services chargés de l'application de la loi, la criminalité forestière est un terme générique qui englobe un éventail d'activités illégales, de l'exploitation des ressources forestières à leur transport et leur vente, jusqu'à l'utilisation des produits du crime au travers de toute une série d'infractions connexes.

En général, il existe quatre formes principales d'infractions forestières :

1. l'exploitation illégale des espèces menacées de bois de grande valeur ;
2. l'exploitation illégale du bois dans des zones protégées, sur des terres autochtones ou en dehors des limites des concessions ;
3. le blanchiment du produit de la vente de bois abattu illégalement par le biais de sociétés de plantation et de sociétés de façade ;
4. les infractions financières commises par des entreprises et la fraude documentaire en vue de dissimuler des activités illégales incluant la fraude fiscale.



OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif général du projet LEAP est de soutenir les actions conjointes des services chargés de l'application de la loi dans leur lutte contre la déforestation illégale et les formes de criminalité connexes.

Lancé en 2018, le projet LEAP a permis aux pays membres de détecter les actes de criminalité forestière, d'enquêter à leur sujet et de les prévenir plus efficacement. Il a aussi contribué à la collaboration entre services chargés de l'application de la loi du monde entier, jetant ainsi des bases solides pour livrer un combat efficace contre cette forme de criminalité.

Le projet LEAP est une initiative conjointe mise en place par INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Dans le cadre de la phase II du programme, le projet LEAP aide les pays bénéficiaires à lutter contre les infractions forestières en s'attaquant en outre, à des domaines de criminalité qui leur sont associés, notamment le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, la corruption et le trafic de drogue. Pour ce faire, le projet :

- promeut l'échange et l'analyse d'informations afin d'identifier les infractions forestières, les auteurs d'infractions et les principales zones de déforestation ;
- encourage des mesures opérationnelles efficaces pour combattre la criminalité forestière et enrayer la déforestation.
- renforce la collaboration intersectorielle entre les services de polices, les douanes, les cellules de renseignement financier, les services de protection des forêts, les magistrats et la société civile ;
- sensibilise à l'échelle mondiale sur les conséquences de la déforestation illégale ainsi que dans le domaine des bonnes pratiques de lutte contre les infractions forestières.

Calendrier : 2023 - 2025

Budget : 6,3 millions d'EUR

Donateur : Initiative internationale pour le climat et les forêts de la Norvège (NICFI)



Norway's International Climate and Forest Initiative



ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET

- **Conduire des analyses criminelles :** Identifier les liens entre les sociétés et les individus suspectés d'activités illicites. En donnant accès à des images satellite, nous pouvons aussi contribuer au repérage de lieux de déforestation et aider les pays à détecter les cibles pertinentes et à la description des modes opératoires transfrontaliers utilisés.
- **Déployer des équipes d'appui opérationnel et organiser des réunions régionales en soutien de enquêtes et de leur analyse criminelle (RIACM) :** afin de lutter contre la criminalité transnationale et encourager le partage de renseignements par-delà les frontières.
- **Coordonner des opérations reposant sur le renseignement :** Soutenir les opérations des services chargés de l'application de la loi et proposer une expertise spécialisée pour lutter contre l'abattage illégal et le trafic de bois ainsi que détecter et démanteler les réseaux criminels mondiaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement du bois.
- **Organiser des séances de formation et un programme de mentorat :** Mettre en place des séances de mentorat pilotées par des experts afin de contribuer à la lutte contre les infractions forestières et au renforcement des capacités des équipes spéciales interservices.

PAYS CONCERNÉS :

- **Asie-Pacifique :** Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Thaïlande, Viet Nam.
- **Amérique latine :** Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Suriname, Panama, Paraguay, Pérou.



INTERPOL

Secrétariat général
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon, France
Tél. : +33 4 72 44 70 00
www.interpol.int